

# Réalisez-VOUS

VOLUME 5 | NUMÉRO 4



## Une retraite à votre mesure

*Planifier sa retraite est une chose. Gérer stratégiquement le capital accumulé et maintenir son niveau de vie en est une autre. Le secret : s'y préparer. Parce que la tranquillité d'esprit et la réalisation de vos rêves ne s'improvisent surtout pas !*

### Enjeux démographiques

L'augmentation constante de l'espérance de vie est maintenant devenue un secret de polichinelle. Au cours de la dernière décennie, la longévité des Canadiens a crû au point où elle augmente de trois mois chaque année. D'un point de vue statistique, il y a 50 % de chances que l'un des deux conjoints d'un couple de 65 ans atteigne 90 ans. De même une femme et un homme ont aujourd'hui 50 % de chances de vivre respectivement jusqu'à 86 et 83 ans.

Cette simple statistique engendre plusieurs conséquences sur l'importance de planifier judicieusement cette phase de votre vie financière, puisque la durée de la retraite rejoint progressivement celle de la vie professionnelle.

### Enjeux financiers

De la même manière, la planification de la retraite amène la prise en compte d'une vaste gamme d'enjeux financiers qui peuvent, selon le cas, renforcer ou amoindrir la marge de manoeuvre financière dont vous disposerez alors.

#### 1. La prise en compte de l'inflation

Saviez-vous qu'un taux d'inflation annuel même aussi bas que 2 % se traduit, au bout de 15 ans, par une perte de votre pouvoir d'achat de près de 35 % ?

#### 2. La gestion du budget

Assurez-vous que l'évolution de vos revenus compense vos besoins financiers actuels, ainsi que ceux qui pourraient survenir. Songez à vous créer graduellement, à cet effet, une marge de manoeuvre.

#### 3. L'épuisement prématuré de votre capital

Prenez soin de remplir votre profil d'investisseur et de suivre les recommandations de votre conseiller ou de votre planificateur financier<sup>1</sup>.

#### 4. La gestion des imprévus

En prévision de maladies graves, d'invalidité ou de perte d'autonomie, il est toujours préférable de souscrire les assurances pertinentes. De plus, n'oubliez pas de prévoir, au Québec, un testament ainsi qu'un mandat en cas d'inaptitude. Si vous résidez en Ontario, vous devriez vous munir d'un testament et de procurations, l'une perpétuelle relative aux biens et l'autre relative au soin de la personne, qui auront été rédigés par un avocat.

### Enjeux familiaux

Léguer ou ne pas léguer d'héritage à ses proches reste un choix qui revient à chacun. Cependant, si vous souhaitez laisser des biens, il faut être prudent, car cela pourrait avoir une incidence sur les ressources financières dont vous disposerez à la retraite. En effet, la planification successorale doit tenir compte des impôts qui devront être payés, le cas échéant, sur les biens légués. Il faudra peut-être prévoir une assurance vie pour éviter, par exemple, que le conjoint ou les proches survivants n'aient à assumer des dettes élevées.

Ces considérations prennent une toute autre dimension dans le cas notamment des familles recomposées, d'où l'importance là aussi de bien planifier le transfert de son patrimoine financier.

### Enjeux personnels

Parvenir à la retraite, et en profiter pleinement n'est pas donné à tout le monde. Au Canada, seulement 43 % des travailleurs disposent d'un fonds de retraite d'entreprise. Pour les autres 57 %, les sources de revenu à la retraite se limitent bien souvent aux prestations gouvernementales qui ne comblent que les besoins de base, et à l'épargne personnelle. Cela explique en partie le fait que plusieurs retraités choisissent de revenir à temps plein ou à temps partiel sur le marché du travail.

## Qu'en est-il de la réalité?

Une fois à la retraite, les perceptions deviennent réalité. Vit-on enfin la période rêvée de notre vie? Un sondage effectué en 2008 par Desjardins Sécurité financière a permis de brosser le portrait suivant:

- 73 % avaient encore des dettes (hypothèque, carte de crédit, prêt auto)
- 29 % seulement disposaient d'une épargne de plus de 100 000 \$
- 70 % souhaitaient modifier leur train de vie
- 81 % auraient aimé épargner davantage
- 83 % auraient voulu travailler plus longtemps
- 28 % se disaient alors confiants de faire face à leurs besoins financiers

Ces données démontrent bien l'importance d'accumuler le capital suffisant et de planifier judicieusement son utilisation, afin de limiter les disparités entre le niveau de vie espéré et celui que vous pourrez vous offrir en réalité.

Mais alors, que signifie avoir assez d'argent à la retraite? Voilà une question bien personnelle. On pourrait dire que l'objectif visé est de faire en sorte que l'étendue de vos revenus permette de concrétiser ce que vous aviez planifié.

Peu importe le montant dont vous disposerez à la retraite. En toutes circonstances, vous devriez avoir à cœur

- de préserver et de faire fructifier votre capital
- de réduire votre facture fiscale
- d'équilibrer vos revenus pour maintenir le niveau de vie espéré
- de vous doter des protections d'assurance adéquates
- de planifier la transmission de vos biens, si tel est votre désir.

En assurant une bonne gestion de vos transactions dans le CELI vous éviterez les pénalités exigées par les autorités fiscales.

<sup>1</sup> Dans les caisses Desjardins, le planificateur financier et le représentant en épargne collective agissent pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.

## CELI: attention aux cotisations excédentaires!

Il est important de bien gérer les transactions de votre régime CELI comme vous le faites pour vos cotisations REER. La souplesse du CELI permet de retirer des sommes sans impôt. Par contre, ce retrait ne peut être compensé par une cotisation dans la même année sinon elle pourrait être excédentaire.

En d'autres termes, si vous avez cotisé le montant maximum autorisé dans l'année et avez retiré un montant au cours de la même année, **vous ne pouvez remettre ce montant durant l'année en cours, car vous excédez le montant maximal permis.**

Vous devez toujours respecter le plafond de cotisation CELI. Ce plafond comprend:

- vos droits annuels CELI (5 000 \$ par année plus indexation), s'il y a lieu
- tous les droits inutilisés de cotisation à un CELI de l'année précédente; et
- tout retrait effectué du CELI **dans l'année précédente**

### Droits de cotisation CELI - Exemple

1.	Maximum permis en 2009	5 000 \$
2.	Maximum permis en 2009	5 000 \$
	Maximum permis en 2010	+ 5 000 \$
	Total permis en 2010	10 000 \$
3.	Total permis en 2010	10 000 \$
	Cotisation janvier 2010	7 000 \$
	Droits inutilisés en 2010	3 000 \$
4.	Montant détenu dans le CELI	7 000 \$
	Retrait en juillet 2010	- 6 000 \$
	Solde CELI juillet 2010	1 000 \$
5.	Montant maximum à investir dans le CELI en 2011 ?	
6.	Maximum 2011	5 000 \$
	Droits inutilisés de 2010 (10 000 \$ - 7 000 \$)	+ 3 000 \$
	Retrait CELI en 2010	+ 6 000 \$
	<b>Total permis en 2011</b>	<b>14 000 \$</b>

→ Droits inutilisés 3 000 \$

→ Retrait CELI 6 000 \$

←

←



Coopérer pour créer l'avenir

Imprimé à l'hiver 2010  
© Tous droits réservés

Le présent document est fourni seulement à titre d'information. Il n'a pas pour but de donner des conseils précis de nature financière, fiscale, juridique ou autre, et les exemples qui peuvent être fournis ne s'appliquent pas nécessairement à votre situation. Vous ne devez pas agir uniquement sur la foi de l'information contenue dans le présent document sans avoir pris l'avis d'un professionnel. Desjardins ne peut aucunement être tenu responsable des conséquences de tout ordre ou décisions d'investissement basées sur le contenu du présent document.



100%